

L'an deux mil dix-huit, le huit décembre, Nous, Pascal PERRIN, Maire de SAINT HÉLEN, certifions avoir convoqué ce jour, dans la forme et les délais légaux, le conseil municipal pour le 13 décembre 2018.

COMPTE-RENDU RÉUNION DU 13 DECEMBRE 2018

Le treize décembre deux mil dix-huit, à 20 h 30, les membres du conseil municipal de SAINT HÉLEN se sont réunis dans la salle d'honneur de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur Le Maire.

Présents : Mmes Monique TRÉHEL – Pascale MOUSSET – Martine BUGEAUD – Gwénaëlle MARTIN - MM. Pascal PERRIN – Serge RIVIÈRE – Olivier TRÉHEL – Pascal BOURSICOT – Pascal LORRE – Johnny LEPÈRE – Alain BRIOT

Absents excusés : Mme Solène DEVAUX (procuration à Mr Pascal BOURSICOT) – Mr Antoine DECONCHY (procuration à Mme Pascale MOUSSET) – Mme Cathelyne KERSSIES

Absent : Mr Olivier BOIXIÈRE

Secrétaire de séance : Mme Gwénaëlle MARTIN

1/ PLUI : Second débat sur les orientations générales du PADD

Depuis les premiers débats en 2017, le PADD a été enrichi et modifié en particulier sur les objectifs de construction de logements neufs, le statut de 2 zones d'activités et la prise en compte des modifications de l'article R151-54 du Code de l'Urbanisme. Afin de se prémunir de tout risque juridique, un second débat PADD dans toutes les communes est souhaitable.

Compléments apportés

Clarification des périodes de temps

Les objectifs fonciers et de construction de logements neufs ont été repris sur la période 2018/2032 soit 14 ans (demande SCOT)

Précision de la vocation de 2 zones d'activités économiques

Les zones de Beauvent à PLÉLAN LE PETIT et de Bellevue à PLANCOËT sont inscrites en zone de proximité.

Habitat

Les objectifs chiffrés ont été annualisés ou revus et rapportés sur une période de 14 ans (2018/2032).

Scénario démographique : + 0.7 % par an

Objectif de construction de logements : 670 logements neufs par an

Objectif de consommation foncière inchangé : 450 ha en extension

Après en avoir débattu, le conseil municipal prend acte de la tenue d'un nouveau débat et ne formule aucune observation particulière.

2/ Projet d'extension du restaurant scolaire

Monsieur Le Maire informe à l'assemblée que dans le cadre de la mise en place du Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS), le LABOCEA a noté un certain nombre de points à mettre à jour pour respecter au mieux la notion de marche en avant et assurer les

prérequis opérationnels en terme de bonnes pratiques d'hygiène. Des travaux de mises aux normes dans partie cuisine sont donc à réaliser.

La commission « bâtiments » s'est réunie à ce sujet et a formulé quelques pistes.

Monsieur Le Maire rappelle également que la réfection de la toiture du restaurant scolaire est également à prévoir ; les travaux ayant été budgétisés en 2018.

Compte-tenu de l'importance du projet, il propose de faire appel à Mr HASLÉ, architecte à DINAN, pour coordonner ces travaux en collaboration avec la commission et la responsable de la cuisine.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte cette proposition.

3/ Budget communal : Décision modificative n° 3

Après délibération et sur proposition du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses	
2313 – 162 Remplacement chaudière école	+ 1 400 €
2313 - 176 Travaux séparation salle polyvalente	- 1 400 €

Questions diverses

Réforme de la gestion des listes électorales

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que la loi n° 2016-1048 rénove les modalités d'inscription sur les listes électorales et crée le Répertoire Electoral Unique (REU) à compter du 1^{er} janvier 2019.

Dans ce cadre, Monsieur Le Maire se voit transférer en lieu et place des commissions administratives, la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs.

Un contrôle à posteriori, sera opéré par une commission de contrôle composé de cinq conseillers municipaux dont trois appartenant à la liste ayant obtenu, lors du dernier renouvellement, le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau ; les 2 autres issus de la deuxième liste.

Compte-tenu de ces données, la commission est composée de :

- Monsieur Alain BRIOT
- Mme Pascale MOUSSET
- Monsieur Pascal BOURSICOT
- Madame Monique TRÉHEL
- Monsieur Olivier BOIXIÈRE

Cérémonie des vœux

Dimanche 6 janvier 2019 à 11 heures

Réunion LA VICOMTÉ-SUR-RANCE- PLEUDIHEN-SUR-RANCE

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'une réunion d'échange aura lieu entre les trois communes à la mairie de Pleudihen-sur-Rance. Différents sujets seront abordés : l'ALSH, le SIVOM, les sports, les voies douces.

Lu et approuvé
Le Maire,
Pascal PERRIN